

# PROCES - VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai.

Je soussigné, Philippe LEDOUX,  
Dont les bureaux sont situés 1/12 rue Fond Cattelain à 1435 Mont-Saint-Guibert,  
Tél:010/65.52.75, ledoux@expertgeometre.be

Géomètre-Expert assermenté par le Tribunal de Première Instance de Nivelles, inscrit au tableau tenu  
par le Conseil fédéral des géomètres-experts sous le n° 040626

déclare avoir procédé au mesurage, à la délimitation et au bornage de parcelles de terrain sise sous la

Commune de Chastre

1<sup>re</sup> DIVISION, SECTION C  
à front de la rue du Château,

Lesquelles parcelles de terrain figurées au plan ci-contre, avec leurs tenants et aboutissants, j'ai trouvé  
contenir en superficie

LOT 1 partie de la parcelle 642 K (teinte jaune)

8 a 72 ca

HUIT ARES SEPTANTE DEUX CENTIARES

LOT 2 partie de la parcelle 642 K (teinte verte)

2 a 32 ca

DEUX ARES TRENTE DEUX CENTIARES

LOT 3 partie de la parcelle 642 L (teinte bleue)

1 a 88 ca

UN ARE QUATRE VINGT HUIT CENTIARES

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage, à la date que dessus, pour valoir ce  
que de droit.

Philippe LEDOUX  
GÉOMETRE Expert  
N° au Tableau du Conseil  
Fédéral: GEO 040626

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.

Dossier n° 221342

